

# LA CONDAMNATION DE LA GÉNÉRALE SKOBLINE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Vingt ans de travaux forcés Mme Skoblina est condamnée à vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

## M. Schwab veut déposer des conclusions

L'interprète a fini de traduire à Mme Skoblina ce qu'elle a dit devant la Cour. Elle a répondu qu'elle n'avait rien à dire et qu'elle se retirait.

Le président a dit qu'il n'y avait rien de plus à dire et qu'il se retirait. L'audience est levée.

Nouvelle suspension d'audience. La Cour se retire, en effet, dans la salle de délibérations et revient peu après avec un arrêt de rejet et dit qu'il n'y a pas lieu à statuer car les faits dont parle M. Schwab ne sont pas hors de la présence de la Cour.

La partie civile, à son tour, dépose des conclusions pour obtenir un franc de dommages et intérêts. La Cour accorde le franc de dommages et intérêts demandé.

L'audience est levée.

## LES PLUS BELLES ÉTRENNES...

sont aussi les plus utiles, quand elles apportent au foyer économique, bien-être, hygiène.

Vous fuyez, par exemple, une cuisinière, un chauffe-eau, un chauffe-bains, une chaudière de chauffage central ou un radiateur indépendant.

N'hésitez pas, car c'est le GAZ, synonyme de confort, qui alimente tous ces appareils.

## LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE

Paris, 14. — La deuxième session des états-généraux de la jeunesse européenne s'ouvre ce matin, au centre Marcel-Berthelot.

UNE BOITE DE VÉRITABLES PASTILLES VALDA

c'est une forêt de PINS et d'EUCALYPTUS pour vos voies respiratoires

## Le budget italien de la guerre dépassera 10 milliards de lire pour le prochain exercice

Rome, 14. — Le Conseil des ministres, réuni ce matin, a approuvé le budget pour l'exercice financier 1939-40. Ce budget prévoit un total de dépenses de 24.581.000.224 lire de recettes, soit un déficit de 4.755.008.702 lire.

Les dépenses approuvées pour les principaux ministères sont les suivantes : Guerre, 3.406 millions.

Marine, 2.701 millions. Aéronautique, 2.165 millions. Finances, 527 millions.

Justice, 527 millions. Affaires étrangères, 276.500.000. Afrique italienne, 1.997 millions. Education nationale, 2.026 millions.

Intérieur, 847.500 millions. Travaux publics, 1.258 millions. Communications, 792.500 millions. Agriculture, 976.500 millions. Corporations, 283 millions.

Culture populaire, 108 millions. Echanges et ventes, 26.500.000. Le budget italien de la guerre pour le prochain exercice dépassera 10 milliards de lire : 8.274.000.000 lire pour l'exercice financier 1938-39 et 2.478.700.000 lire de supplément à l'exercice actuel.

Le décret approuvant ces dépenses est ainsi conçu : « Pour le développement ultérieur et l'accélération des armements, nécessité indiscutable étant donnée la situation, plus de 10 milliards ont été assignés au budget de la guerre. »

## BIENTOT LA NEIGE...

Voici des nouvelles facilités pour les voyageurs de la région de Paris-Orléans, Paris-Quai d'Orsay et Paris-Montparnasse.

Des congés de ski fonctionneront pendant le prochain hiver dans les gares de Paris-Orléans, Paris-Quai d'Orsay et Paris-Montparnasse.

Les congés de 3 mois, dont l'origine de validité sera fixée par le demandeur, seront accordés aux voyageurs de la région de Paris-Orléans, Paris-Quai d'Orsay et Paris-Montparnasse.

Les congés de 3 mois, dont l'origine de validité sera fixée par le demandeur, seront accordés aux voyageurs de la région de Paris-Orléans, Paris-Quai d'Orsay et Paris-Montparnasse.

## LES 30 MILLIONS DE NÉGUS L'ARRÊT DE LA COUR S'ERA RENDU EN JANVIER

Paris, 14. — A la 1<sup>re</sup> Chambre de la Cour, ce matin, l'avocat général Casanueva a donné ses conclusions dans l'affaire de l'assignation de 30 millions de francs formée par l'ancien Négus, Haïlé Sélassié, qui voudrait toucher les dividendes de 8.000 actions qu'il possède, en tant que chef du Gouvernement éthiopien, sur les chemins de fer franco-éthiopiens.

L'avocat général Casanueva a tenu à la confirmation de l'ordonnance du Président Mallefaut, qui avait refusé à l'ancien Négus de toucher les coupons de ses actions qu'il détient.

# M. GEORGES BONNET DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Paris, 14. — La Commission des Affaires étrangères de la Chambre a entendu, ce matin, M. Georges Bonnet.

D'après les indications recueillies, dans les couloirs, le Ministre des Affaires étrangères a fait un exposé complet de la situation extérieure.

Le Ministre a abordé ensuite le problème des relations franco-italiennes. Il a évoqué les incidents qui se sont produits au cours de la déclaration commune franco-allemande et des conversations qui ont eu lieu, à Paris, à l'occasion de la visite de M. Von Ribbentrop.

Les relations franco-italiennes. Le Ministre a abordé ensuite le problème des relations franco-italiennes. Il a évoqué les incidents qui se sont produits au cours de la déclaration commune franco-allemande et des conversations qui ont eu lieu, à Paris, à l'occasion de la visite de M. Von Ribbentrop.

On sait que le Ministre italien a affirmé à M. François Poncet, que le Gouvernement italien ne prenait pas la responsabilité des déclarations de M. Chamberlain.

Il a ajouté d'ailleurs, d'après des indications fournies dans les couloirs, que même si une revendication de cet ordre devait être formulée, le Gouvernement français de consentir à la cession du moindre pouce de territoire.

Cette déclaration qui a été faite sur un ton ferme, a produit la meilleure impression sur la Commission.

Le discours de M. Chamberlain. Le Ministre a commenté également devant la Commission le discours prononcé hier, par M. Neville Chamberlain, discours qui, a souligné M. Georges Bonnet, fut pleinement en lumière, une fois que l'on eut connu les intentions et les vues des gouvernements de Londres et de Paris.

Le Ministre des Affaires étrangères a exposé également les discussions qui ont eu lieu, à Paris, entre les ministres britanniques et français et il s'est félicité de l'étroite concordance de vues qui s'est établie au cours de ces conversations, dans tous les domaines d'intérêt commun.

La position de Berlin à l'égard des revendications italiennes. Après son exposé, M. Georges Bonnet a répondu à une série de questions qui lui ont été posées par les membres de la Commission.

C'est ainsi que M. Tholias a exprimé le désir de connaître la position des gouvernements de Berlin et de Londres à l'égard des revendications italiennes.

D'après les propos rapportés dans les couloirs, le Ministre aurait répondu que M. Von Ribbentrop s'était borné à indiquer que l'Allemagne entendait demeurer fidèle à l'accord de Munich, tout en ajoutant que le Reich n'avait pas d'intérêts directs en Méditerranée.

La position de la Grande-Bretagne. En ce qui concerne la position de la Grande-Bretagne, M. Georges Bonnet a indiqué qu'il ne fallait pas attacher un sens trop étroit à la réponse négative faite, avant-hier, par M. Neville Chamberlain à une question posée par un membre de la Commission des Communions, étant donné que la déclaration du premier ministre, ainsi d'ailleurs que la question posée, se limitaient au domaine strictement juridique.

Le danger de la guerre sino-japonaise. Certains commissaires ont évoqué ensuite les visées portées à l'Allemagne en Europe Orientale et plus particulièrement en Ukraine, ainsi que les répercussions éventuelles de la guerre sino-japonaise sur les intérêts européens en Chine.

Sur le premier point, le Ministre des Affaires étrangères a répondu brièvement qu'il ne convenait pas de prendre en compte les visées portées à l'Allemagne en Europe Orientale, et que certaines paraissaient avoir un caractère exagéré.

Quant à la situation en Extrême-Orient, M. Georges Bonnet n'a pas dissimulé dans sa réponse que le conflit actuel pour les intérêts et la position des Européens en Chine, mais le Ministre a ajouté qu'il ne s'agissait pas de l'occupation d'un problème spécifiquement français, mais d'un problème international.

Une intervention de M. de Kérillis. M. Henri de Kérillis a fait ensuite une assez longue intervention en se plaçant sur le terrain politique.

Il s'est plaint notamment du fait qu'à l'encontre de ce qui s'était passé en Angleterre, la Chambre n'a pas appelé à formuler son avis sur certains problèmes de politique étrangère à l'ordre du jour et a exprimé des réserves concernant la politique du gouvernement à l'égard de l'Allemagne.

M. Louis Marin a fait remarquer au député de la Seine que le Gouvernement appelle en train d'élaborer un livre bleu contenant les documents relatifs aux événements de septembre dernier.

LES ASPIRATIONS ITALIENNES LE RESPECT DU STATU QUO EN MÉDITERRANÉE

M. Chamberlain rappelle que le gouvernement britannique estime que l'engagement stipulé dans l'accord anglo-italien s'applique certainement à Tunis.

Londres, 14. — M. Chamberlain a déclaré cet après-midi aux Communions, en réponse à diverses questions concernant les revendications italiennes en Méditerranée : « Le gouvernement britannique estime que l'engagement de respecter le statu quo en Méditerranée, qui est stipulé dans l'accord anglo-italien s'applique certainement à Tunis. Toute action qui tendrait à modifier ce statu quo en Méditerranée, et en particulier l'occupation de la Tunisie, est contraire à l'esprit de l'accord stipulé dans l'accord anglo-italien. »

En ce qui concerne, enfin, la chronique même du banquet de presse étranger de Londres, le correspondant londonien de « Popolo di Roma », ignorant sans doute l'absence du docteur Aschmann au banquet de presse étranger de Londres, qu'il a vu au banquet du docteur Aschmann, chef du bureau de la presse de la Wilhelmstrasse, tandis que l'assistant, aucun représentant du bureau de la presse du Quai d'Orsay.

...ET EN ALLEMAGNE. Berlin, 14. — Le discours que M. Chamberlain prononcera hier, devant la presse étrangère à Londres, appelle de la part de la presse allemande, deux sortes de commentaires. Les journaux allemands félicitent le premier ministre britannique d'avoir dit leur fait aux fauteurs de guerre et d'avoir sauvé la paix par l'accord de Munich.

Mais, d'autre part, ils s'élevaient violemment contre certaines paroles de M. Chamberlain, considérées comme pouvant mettre en doute la prééminence du régime national-socialiste. La plupart des journaux soulignent en outre que l'allocution de M. Chamberlain a produit une très bonne impression à Paris, et que suivant l'expression du « Lokal Anzeiger », ce discours a été réécrit avec la France.

# COMMENT FUT BLESSÉ L'EMPEREUR URUS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'aviation sanitaire, qui avait été envoyée aussitôt pour amener le blessé à Saigon, n'a pu aller par suite d'une violente bourrasque, près du lieu de l'accident et a fait demi-tour. Un médecin s'est alors rendu auprès de l'Empereur pour réduire la fracture sur place.

L'état du Souverain est sans gravité. Paris, 14. — Le ministre des Colonies a reçu ce matin un télégramme du gouverneur général Brévié annonçant que l'Empereur Bao Dai a été victime d'un accident à Chou Me Tubuot. L'Empereur, qui est atteint d'une fracture au tibia, a été transporté par un avion sanitaire à Saigon, où sera opérée une réduction de la fracture. L'état de l'Empereur est sans gravité.

POUR COMBATTRE LA TUBERCULOSE, L'ESSENTIEL EST DE PRÉSERVER. FISCAL 104, c'est payer moins longtemps, c'est être plus sûr, c'est préserver mieux.

Si, au point de vue humanitaire, c'est une bonne action, au point de vue utilité, c'est une action qui procure un bénéfice.

Pour assurer la tâche essentielle de préservation, contribuez tous à augmenter le trésor de la Nation en achetant le nouveau Timbre Antituberculeux « NET ET PROPRE ».

ILL'ALU!

UN CAMBRIOLEUR ET VOLEUR D'AUTOS ARRÊTÉ A LYON. Il était recherché par plusieurs Parquets, notamment celui de Cambrai.

Lyon, 14. — Depuis un mois, dans de nombreuses villes, notamment Colmar, Chalon-sur-Saône, Dijon, Aix-en-Provence, Valenciennes, de nombreux vols d'automobiles et cambriolages étaient commis.

Le cambrioleur, âgé de 29 ans, originaire de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 94, Faubourg-du-Temple. Le trio a été envoyé au dépôt.

LES FORTIFICATIONS CONSTRUITES EN RHÉNANIE SONT PRESQUE achevées. Cologne, 14. — Un certain nombre d'ouvriers employés à la construction des fortifications de Rhénanie rejoindront, le 15 décembre, leurs anciennes occupations en Allemagne.

DANS LE NORD, LA CHASSE S'ERA CLOSE LE 31 JANVIER AU SOIR. Le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

La chasse sera close dans le département du Nord le dimanche 31 janvier 1939, au soir. La vente et le transport du gibier, après cette date, sont formellement interdits.

COMMENT ON COMMENTE LE DISCOURS DE M. CHAMBERLAIN EN ITALIE... Rome, 14. — Si les journaux italiens annoncent sur plusieurs colonnes l'important discours prononcé hier soir par le Ministre Chamberlain, ils ne s'en contentent pas moins de ne donner de ce discours que les passages qui traitent des relations entre le Royaume-Uni et l'Italie.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

Une institutrice de Brinay ayant fait grève le 30 Novembre... ses élèves ont déserté l'école depuis cette date.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

# UN REPRIS DE JUSTICE DANGEREUX ARRÊTÉ A PARIS, AINSI QUE DEUX COMPLICES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un de ces derniers est originaire de Neuville-le-Comte (Aisne).

Paris, 14. — Depuis quelque temps, des inspecteurs de la police judiciaire surveillaient les allées et venues suspectes d'un individu qui circulait dans une automobile immatriculée au numéro 433. Ce véhicule fut arrêté par la police à la Porte St-Martin où il avait des connexions avec d'autres individus suspects.

Le 14 décembre, les inspecteurs l'arrêtèrent alors qu'il sortait avec une femme d'un café de la place du Châtelet. Amené à la police judiciaire, l'homme fut identifié comme un repris de justice des plus dangereux. Il s'agissait d'un nommé Marcel Soulat, âgé de 34 ans, originaire de Levallois et demeurant 34, rue Marguerite, Montrouilly.

Deux fois condamné pour vol et recel, ancien gérant d'une maison spéciale de Nantes, Soulat était très redouté dans le milieu : à deux reprises, en 1934 et en 1937, il fut gravement blessé d'une balle dans la région du cœur et la seconde fois de deux balles de revolver dans les jambes.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

Le correspondant de celui d'origine de Neuville-le-Comte (Aisne), demeurant 16, rue Cyprien-de-Desgroux, à Beauvais.

Une perquisition opérée à son domicile, où il était connu sous le nom de Orimaldi, par M. Roche, commissaire principal à la police judiciaire, a permis de découvrir, ainsi qu'il résulte de la matriculation d'automobiles et de fausses cartes grises, des outils de cambrioleur et une quantité de montures de bijoux, ainsi que des vêtements de luxe.

# LE CONSEIL NATIONAL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une résolution. Il a, en fin de séance, adopté sur les mesures de répression exercées contre un grand nombre d'ouvriers mineurs, la résolution suivante :

« Le Conseil national de la Fédération du Sous-Sol, réuni à Paris le 14 décembre 1938, en session ordinaire, a pris connaissance des diverses sanctions qui ont été prises par les compagnies minières, à l'égard des ouvriers mineurs à la suite de la grève générale de 24 heures du 30 novembre, tant dans la métropole, qu'en Afrique du Nord. »

« Le Conseil national élève avec un vif mécontentement l'espérance de répression sociale et de vengeance qui a présidé à l'application desdites mesures, mesurées qu'ont été les condamnations et les peines d'emprisonnement. »

« Il tient également à souligner que le droit de grève est imprescriptible pour les travailleurs, attendu qu'il découle des lois organiques du pays. »

« En conséquence, il ne saurait souffrir, quant à lui, et à toute interruption de la loi et, partant, se refuse à reconnaître et à appliquer les divers moyens de coercition mis en pratique par les compagnies minières comme définitifs. »

« Le Conseil national, dans un but d'apaisement, croit devoir appeler l'attention des compagnies minières et de justice des pouvoirs publics. Il rappelle que la corporation minière, chaque fois qu'on a fait appel à elle, dans le passé, a toujours été la première à accepter l'application de la semaine de 40 heures dans les mines et à la demande du gouvernement, les mineurs de fer de l'Est et de la Normandie acceptaient de travailler deux postes supplémentaires par mois pour les besoins de la défense nationale ; en 1937 et 1938, les mineurs de houille acceptaient les dérogations prévues dans le décret d'application de la semaine de 40 heures dans les mines en vue d'augmenter la production charbonnière de notre pays et de diminuer, par là même, les importations de charbon étranger, si onzeux pour le budget national. »

« Cette attitude des mineurs a été, au moment où elle s'est manifestée, appréciée par le patronat minier et les pouvoirs publics et l'opinion du pays, qui ne manquait pas de souligner que les rudes travailleurs de la mine savaient quand besoin était, être à la hauteur des circonstances en plaçant les intérêts de la nation avant leurs intérêts propres. »

« D'aucuns allaient même jusqu'à demander à d'autres corporations de s'inspirer de l'exemple des mineurs pour déterminer de leur travail le décret d'application de la semaine de 40 heures dans les mines en vue d'augmenter la production charbonnière de notre pays et de diminuer, par là même, les importations de charbon étranger, si onzeux pour le budget national. »

« D'ores et déjà, il dégage sa responsabilité sur l'éventualité d'un tel état de choses et fait juger l'opinion publique de son esprit de conciliation et de solidarité. »

« Le Conseil national demande au gouvernement de lever les mesures de réquisition dans les mines, qu'aucun motif ne peut justifier. »

« En outre, il demande à apporter à toutes les victimes de la répression patronale de la grève du 30 novembre, son entière solidarité. Il les assure, d'autre part, de sa vive sympathie et mandate le bureau fédéral pour intervenir auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir les réparations nécessaires. »

« D'autre part, pour les camarades qui seront privés pendant un certain laps de temps de leur travail, le Conseil national appelle à la solidarité, d'accord avec les décisions de la C. G. T. pour leur venir en aide pécuniairement, ainsi qu'à leur famille. »

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

LES DÉCRETS-LOIS. La Commission du Travail de la Chambre demande à entendre le ministre.

# DE NONNOMBREUSES CÉRÉMONIES VONT SE SUCCÉDER A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les travaux de l'Exposition du Progrès Social se poursuivent à un rythme accéléré tant à Lille qu'à Roubaix, où se prépare le Centre régional.

La pose de la première pierre du pavillon des Ardennes par M. Pascal, préfet de ce département, a donné lieu à une importante cérémonie qui va être rapidement suivie de toute une série de manifestations du même genre.

Dans la seule journée de samedi prochain à Lille les premières pierres de la porte monumentale et du palais de l'alimentation ainsi que de pavillons des Vosges, de l'Aisne, de la Meuse et de la Somme, dont les fondations viennent d'être entreprises au Centre régional. Les préfets de ces départements procéderont eux-mêmes au dépôt de la première pierre.

De nombreuses délégations de parlementaires, de maires et d'autres personnalités régionales.

Partout ailleurs, dans l'enceinte de Lille et dans celle de Roubaix, les chantiers sont d'ailleurs également en pleine activité. Déjà le hall de réception est à peu près achevé et les bureaux de l'administration de l'Exposition seront inaugurés et fonctionneront dès le début de janvier.

Le Palais des Nations — la plus considérable des constructions nouvelles de l'Exposition — et qui servira de cadre aux participations étrangères, est déjà lui aussi implanté et ses fermes et ses ossatures commencent à sortir du sol.